

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 avril 2012

L'An deux mille douze,
le 25 avril à vingt heures et trente minutes,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 avril 2012 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absent:

Eric FAISANDIER

A la demande du Maire de la commune, une minute de silence a été observée au début de la séance en mémoire de Bernard Domaison, conseiller municipal, décédé le 30 mars dernier. Ensuite les points suivants ont été évoqués:

Budgets primitifs 2012:

Les taux d'imposition restent inchangés pour l'année 2012.

Le Maire présente en détail les budgets primitifs. Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote les budgets primitifs 2012 dont les sections s'équilibrent comme suit:

Budget principal:

Fonctionnement: 386123,13 €

Investissement: 374921,00 €

Budget transport:

Fonctionnement: 19465,16 €

Investissement: 10196,58 €

CCAS:

Fonctionnement: 3070,53 €

Assainissement:

Fonctionnement: 19779,33 €

Investissement: 29000,92 €

Eau potable:

Fonctionnement: 38394,62 €

Investissement: 22074,81 €

Chaufferie bois:

Fonctionnement: 5250,63 €

Régie Les Fauvettes:

Fonctionnement: 3533,32 €

Délibération pour le syndicat d'électrification: Suite à la révision des statuts du syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire, le conseil municipal décide de transférer la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien des installations et réseaux d'éclairage public sur le domaine privé et public de la commune.

Protection sociale complémentaire des agents: Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de Gestion de Haute-Loire pour conclure une convention de participation avec un organisme proposant un contrat de protection sociale complémentaire pour les agents communaux.

Choix d'un prestataire pour la fourniture de matériel informatique: Après consultation de plusieurs fournisseurs, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise CIM informatique pour la fourniture de matériel.

Les élèves du Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole de Saint Chély d'Apcher qui ont suivi la séance, ont ensuite présenté leur travail dans le cadre du projet d'arboretum.